

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 avril 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DU 59-1 DLH Autorisation au représentant de la Ville de Paris de voter en assemblée générale l'aliénation de parties communes (WC et couloir) dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété 113 avenue Jean Jaurès (19e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 17 janvier, 7 mars et 11 mars 2019 ;

Vu le projet en délibération 2019 DU 59 –DLH en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris propose d'autoriser le représentant de la Ville de Paris de voter en assemblée générale l'aliénation de parties communes correspondant aux WC communs aux lots n° 4, 5, 6 et 8 et à leur couloir d'accès, dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété situé 113 avenue Jean Jaurès (19e) ;

Vu la saisine de l'avis de M. le Maire du 19e arrondissement en date du 11 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 19e en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : La délibération 2007 DLH 132 des 1^{er} et 2 octobre 2007 est abrogée.

Article 2 : Mme la Maire de Paris ou son représentant est autorisée à voter en assemblée générale dans l'immeuble en copropriété 113 avenue Jean Jaurès (19^{ème}) la cession de parties communes correspondant aux WC communs aux lots n° 4, 5, 6 et 8 et à leur couloir d'accès, au prix de 7.000 € et la modification de la grille de répartition des tantièmes qui en résulte.

Article 3 : Tous les frais, droits, honoraires et modifications du règlement de copropriété auxquels pourra donner lieu la réalisation de la vente seront supportés par l'acquéreur.

Sur la base du montant de cession de 7.000 €, la Ville de Paris disposant de 252/1.000 des parties communes générales de l'ensemble immobilier, sa quote-part du prix de vente s'élève à 1.764 euros.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO